

Nº de résolution ou annotation

> PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU GRANIT MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 23 décembre 2021 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boule T

Siège #3 - Richard Grenier

Siège #5 - Daniel Poirier

Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance

Siège #2 - Poste vacant

Siège #4 - Julie Rodrigue

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2022 de cette municipalité. Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

21-12-375

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21-12-376

3 - Dépôt et présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations

Monsieur Daniel Gendron, maire, dépose et fait la lecture des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations.

4 - Période de questions sur le projet des prévisions budgétaires 2022 et programme triennal d'immobilisations

Aucune personne présente dans la salle.

21-12-377

5 - Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations



Nº de résolution ou annotation Considérant les dispositions contenues aux articles 954 et 956 du Code municipal;

Considérant que le Conseil a déterminé les montants affectés à chacune des activités financières;

Considérant que les explications et les informations ont été fournies et déposées;

Par ces motifs et sur la proposition de madame Danielle Boulet, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations de la municipalité de Nantes pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022. Les prévisions budgétaires comprennent des charges de fonctionnement, des transferts, des activités financières, d'investissement et des revenus pour un montant de 2 370 362,17\$.

Qu'un document explicatif soit publié dans le journal local.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

21-12-378

6 - Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Daniel Gendron Maire Ali Mohammed Ayachi Directeur général Secrétaire-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron

Maire